

AIDES A LA RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE CAMPAGNE 2022/2023

JUSTIFICATIF MAJORATION ASSURANCE RECOLTE

Une majoration peut être versée pour toutes les opérations de restructuration objet de la demande d'aide si vous avez souscrit une assurance récolte qui satisfait aux conditions suivantes :

- > assurance multirisque climatique ou pour les risques grêle et/ou gel,
- > pour l'année 2022 (= récolte 2022),
- > couvrant la totalité des superficies en production à raisin de cuve
- > avec une prime ou cotisation d'assurance payée en totalité.

En cas de non-respect de ces conditions, la majoration est rejetée.

Le justificatif à fournir est une attestation de la compagnie d'assurance. Vous trouverez en page suivante le modèle à communiquer à votre assureur.

Cette majoration ne constitue pas un complément à l'aide à l'assurance récolte versée dans le cadre du dossier PAC et n'est donc pas contraire avec l'engagement pris de « ne pas demander d'autres aides pour le même contrat d'assurance » dans votre dossier PAC.

MODELE ATTESTATION POUR L'ASSURANCE SUR RECOLTE A FOURNIR PAR L'ASSUREUR

A établir sur papier à en-tête commercial de l'assureur ou cachet de l'assureur

Je, soussigné(e),,			
agissant au nom de la société d'assurance :			
dont le siège social est établi à :			
certifie que :			
Nom/Prénom ou Raison sociale de l'assuré :		N° SIRET:	
a souscrit pour les récoltes de l'année 2022, une assurance :			
Cocher la case	Type de contrat d'assurance récolte	Superficie de vignes à raisin de cuve assurée	Date d'acquittement total ou phrase d'attestation (JJ/MM/AAA)
	Multirisque climatique	ha	
	Monorisque grêle et/ou gel	ha	

Le [date]

+ Cachet de l'assureur

[Nom et identification du signataire, signature]